
DOMAINE :	Ressources humaines	En vigueur le :	21 juin 2003
TITRE :	Processus de gestion des plaintes	Révisée le :	25 février 2021

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Le Conseil reconnaît qu'il est redevable envers ses contribuables, qu'il doit être attentif aux demandes et aux besoins de son public et que les employés du Conseil sont redevables au Conseil par l'intermédiaire du directeur de l'éducation. En outre, le Conseil reconnaît ses responsabilités envers ses employés et leurs rôles respectifs.

POLITIQUE

La présente politique a pour objet d'exposer les modalités de gestion des plaintes d'une manière efficace, rapide, juste et équitable.

Le Conseil scolaire du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) entend recevoir toutes les plaintes, sauf les plaintes anonymes, d'en assurer le suivi qui s'impose pour en vérifier le bien-fondé et, au besoin, d'adopter les correctifs nécessaires.